

Règlement des Joutes samaritaines 2008

Conformément à son mandat, la Commission du concours des Joutes samaritaines édicte le règlement suivant :

1. Prescriptions premières

Ce règlement fait suite aux documents

- OC 230 Concept Joutes samaritaines 200X du 16.06.2006 et
- OC 231 Règlement de la Commission du concours des Joutes samaritaines du 16.06.2006,

édités par le Comité central ASS.

Dans le présent règlement, les articles qui ont été repris directement de ces documents sont en italique.

2. Concept du concours

Les points-clés du concept du concours sont les suivants:

- *Exercices aussi similaires que possible pour tous (jeunes / adultes) ; pour les Help, avec des composants ludiques*
- *Travail sur les postes : deux tiers d'exercices pratiques, un tiers de connaissances théoriques*
- *Transparence des évaluations décisives et du cadre thématique technique à l'avance*
- *Garantie du secret concernant les tâches à réaliser*

Les composants ludiques ne font pas partie des exercices du concours.

3. Planning du concours

La Commission du concours doit garantir un niveau adéquat des tâches à résoudre, ainsi qu'une évaluation équitable, loyale et transparente (principes d'évaluation clairs et caractère évaluable des tâches).

Les bases déterminées par la Commission du concours, les tâches à résoudre ainsi que les principes d'évaluation ne peuvent être contestés..

4. Catégories

- 4.1 Catégorie A** Adultes sans limitation d'âge, **ayant accompli** la course d'orientation, au maximum 4 personnes.
Seuls 2 cadres techniques par groupe sont admis à participer.
- 4.2 Catégorie B** Adultes sans limitation d'âge, **n'ayant pas** accompli la course d'orientation, au maximum 4 personnes.
Seuls 2 cadres techniques par groupe sont admis à participer.
- 4.3 Catégorie C** Enfants et adolescents à partir de 8 ans jusqu'à l'âge de 20 ans révolus, qui sont membres d'un groupe Help, **ayant accompli** la course d'orientation.
Seuls 2 cadres techniques par groupe sont admis à participer.
- 4.4 Catégorie D** Familles avec au maximum 2 adultes, plus au maximum 4 enfants jusqu'à 16 ans, **sans** course d'orientation. Seuls 4 membres par groupe peuvent résoudre les tâches du poste.
Une personne au moins doit être membre d'une section de samaritains ou d'un groupe Help.
Seuls 2 cadres techniques par groupe sont admis à participer.

5. Groupes du concours

5.1 Taille des groupes

Les tâches à résoudre sont prévues pour 4 personnes.
Les tâches à résoudre restent identiques si un groupe compte moins de 4 membres.

5.2 Membres des groupes

Au moment où le groupe se présente au début du concours, un chef de groupe doit être désigné, qui représente officiellement le groupe dans le cadre du concours et qui décide pour lui.

La composition du groupe est laissée à l'entière discrétion des participants. Chaque groupe ne doit pas comporter plus de deux cadres techniques de section¹.

Catégorie C: enfants et adolescents à partir de 8 ans et jusqu'à 20 ans révolus, qui sont membres d'un groupe Help.

Catégorie D: max. 2 adultes plus enfants jusqu'à 16 ans. Une personne au moins doit être membre d'une section de samaritains ou d'un groupe Help.

6. Référence technique

Les contenus des cours de sauveteur, CPR, samaritain et « Urgences chez les petits enfants » constituent la référence technique pour les exercices du concours.

Sont considérés comme contenus des cours l'ensemble des contenus transmis dans le cadre de l'enseignement des cours. Le manuel du participant ne constitue pas la base exclusive.

7. Postes de travail

7.1 Nombre de postes de travail et exercices

Le concours compte 6 postes de travail avec une tâche à chaque poste. La tâche peut être divisée en tâches partielles (réponses ou actions).

A chaque poste de travail, les groupes reçoivent une tâche sous forme écrite.

7.2. Durée du travail sur un poste

Le temps consacré à chaque poste est limité à 10 minutes.

Au bout de 10 minutes, le travail est interrompu et seuls les travaux réalisés dans ce laps de temps sont évalués.

7.3 Recours

Immédiatement après la fin du travail dans les postes, les groupes obtiennent une information succincte sur l'évaluation obtenue.

7.4 Help

Les exercices pour les groupes Help peuvent si nécessaire être adaptés « au niveau Help ».

8. Evaluation

8.1 Points par poste

Le nombre de points maximum par poste est de 40 points.

Les points sont attribués pour les réponses ou les actions correctes. Aucun point n'est attribué si la réponse ou l'action est incorrecte, mais dans ce cas aucun point n'est soustrait.

8.2 Pondération

Pour les diverses réponses et actions correctes données/accomplies sur le poste, des points sont attribués en fonction de la pondération déterminée par la Commission du concours.

Toute réponse ou action correcte obtient de 1 et 3 point(s).

L'évaluation pour les groupes Help peut si nécessaire être adaptée « au niveau Help ». Cependant, dans tous les cas, les mêmes critères sont valables pour tous les groupes Help.

¹ Médecin de section, formateur OC ASS, instructeur ASS, moniteur de cours ASS, moniteur de section ASS et moniteur de jeunesse Help
100/04/352/01

8.3. Questionnaire à choix multiple

Les questionnaires à choix multiple sont évalués de la manière suivante :

- Toutes les croix correctement placées = maximum de points
- Plus de la moitié correcte = une partie des points
- Moins de la moitié correcte = pas de point

8.4 Joker

Après avoir reçu la tâche à réaliser sur un poste de travail, le groupe doit décider, avant de commencer à travailler, s'il utilise son joker.

L'utilisation du joker sur un poste de travail permet de doubler le nombre de points obtenus.

Le joker doit être utilisé au plus tard au dernier poste de travail.

8.5 Nombre de points déterminant

Le nombre de points indiqué sur la feuille de course, visé par le chef de groupe et le chef de poste, est déterminant.

Si des manipulations sont visibles sur la feuille de course, ou s'il existe une erreur clairement prouvée, la Commission du concours statue sur la base de l'état de fait.

8.6 Total de points

Le nombre total de points est l'addition des points obtenus sur les six postes de travail et avec le joker. Le total général s'élève à 280 points maximum.

Poste de travail 1	max. 40 points
Poste de travail 2	max. 40 points
Poste de travail 3	max. 40 points
Poste de travail 4	max. 40 points
Poste de travail 5	max. 40 points
Poste de travail 6	max. 40 points
Joker	max. 40 points
Total	max. 280 points

9. Course d'orientation

Contrairement au concept des JSS, la course d'orientation n'a pas pu être organisée comme une boucle supplémentaire entre les différents postes de travail, mais elle a lieu en tant qu'exercice séparé.

10. Mentions obtenues

10.1 Mention « Excellent »

Les groupes qui totalisent au moins 240 points obtiennent la mention « Excellent ».

Les groupes des catégories Help et Familles qui totalisent au moins 200 points obtiennent la mention « Excellent ».

10.2 Mention « Très bien »

Les groupes qui totalisent au moins 200 points obtiennent la mention « Très bien ».

Les groupes des catégories Help et Familles qui totalisent au moins 140 points obtiennent la mention « Très bien ».

10.3 Mention « Bien »

Les groupes qui totalisent au moins 140 points obtiennent la mention « Bien ».

Les groupes des catégories Help et Familles qui totalisent au moins 80 points obtiennent la mention « Bien ».

10.4 Mention « Satisfaisant »

Les groupes qui totalisent moins de 140 points obtiennent la mention « Satisfaisant ».

Les groupes des catégories Help et Familles qui totalisent moins de 80 points obtiennent la mention « Satisfaisant ».

10.5 Champion Suisse

Dans chaque catégorie, le groupe obtenant le meilleur total général est couronné champion Suisse de sa catégorie.

Si plusieurs groupes totalisent le même nombre de points, le groupe qui affiche le meilleur total (max. 240 points) sans les points du joker est désigné vainqueur.

10.6 Questions destinées à départager les groupes

Si une égalité persiste, les groupes concernés sont départagés par les questionnaires préparés par la Commission du concours.

Les questions destinées à départager les groupes pour désigner le champion Suisse sont des questions relatives au domaine médical et à la technique samaritaine. Pas seulement des questions tirées de la référence technique citée au point 5.

La Commission du concours pose les questions aux groupes totalisant le même nombre de points, points du joker compris.

La question est remise par écrit au chef de groupe respectif. Celui-ci doit y répondre seul ou après concertation avec les autres membres de son groupe. Est déclaré champion Suisse le groupe qui répond le premier correctement à la question. En cas d'incertitudes ou de réponses données simultanément, la Commission du concours tranche et pose éventuellement une nouvelle question pour départager les groupes en lice.

11.

Communication du résultat des Joutes

11.1. Listes des mentions obtenues

A la fin des JSS sont établies les listes des groupes classés selon le nombre de points obtenus et avec indications des mentions obtenues.

11.2 Vainqueur des JSS

Le grand vainqueur des JSS est le groupe des catégories A et B qui a obtenu les meilleurs résultats sur le plan technique. Les groupes qui relèvent en sus le défi sportif de la course d'orientation constituent une sous-catégorie de l'ensemble des groupes participants.

Les vainqueurs des JSS (ou, en cas de refus, le groupe classé juste après) sont autorisés à participer l'année suivante au Concours européen de 1^{er} secours FACE aux frais de l'ASS.

12.

Recours

12.1 Compétence

Les recours sont traités par la Commission du concours. La Commission du concours se réserve le droit d'auditionner participants, arbitres et experts.

12.2 Dépôt des recours

Les recours doivent être remis à la Commission du concours le jour du concours, au plus tard une heure avant l'annonce du classement. Tout recours déposé ultérieurement ne sera pas pris en compte.

12.3 Décision

La Commission du concours décide le jour du concours si un recours est autorisé ou rejeté. La décision de la Commission du concours est définitive.

13.

Dispositions finales

Le Règlement a été approuvé par la Commission du concours le 20.01.2008. Il remplace le Règlement pour les JSS 2007 du 16.06.2007.

Alliance suisse des samaritains

Commission du concours



Christian Bassler
Président de la Commission



Michèle Schwager
Adjointe du Président de la Commission

X	ZV	X	KV	X	I	X	Mandataires JSS	X	Chef de groupe des équipes JSS
---	----	---	----	---	---	---	-----------------	---	--------------------------------